



Voix active FSU.

SNUipp infos



SNUIPP 34

Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'École et des PEGC. Périodicité mensuelle
 Directrice de publication: Hélène Giovannini, SNUipp FSU - 474 allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 -
 tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92
 Dépôt légal: septembre 98 - imprimé par nos soins - prix 0,75€ - CPPAP: 3943 D 73 S - Issn 1252 - 0578



Carte scolaire, postes de repli, mouvement...

Le SNUipp actif sur tous les dossiers

L'augmentation significative des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2007 (fermetures définitives, conditionnelles, transferts...) a pour conséquence immédiate pour les personnels la multiplication des postes de repli en même temps qu'elles vont, dans certaines situations, entraîner une dégradation des conditions de travail.

Cette situation, combinée avec l'absence de créations de postes budgétaires pour la rentrée (non, pardon, 1 seul poste nous a été attribué !), va rendre le mouvement du personnel, dont les opérations sont lancées, bien plus délicat cette année.

Lors de la préparation du CTPD du 6 février, vous avez pu compter sur le soutien actif du SNUipp pour défendre vos dossiers ainsi que sur notre écoute et notre intervention auprès de l'administration sur les postes de repli afin de faire reconsidérer certaines situations, dans l'intérêt des collègues.

A l'occasion du mouvement du personnel qui démarre ces jours-ci, vous aurez peut-être besoin d'informations, de conseils, de réponses à vos interrogations. Toute l'équipe du SNUipp est d'ores et déjà mobilisée pour vous aider.

De même qu'il est présent et actif dans la défense des intérêts de chacun, le SNUipp avec la FSU, est mobilisé dans cette période électorale sur les dossiers majeurs des salaires, de la direction d'école, de la précarité, des remplacements...

Après la mobilisation réussie du 8 février (un enseignant sur deux en grève), les fédérations de l'Education nationale se réunissent pour décider des suites de l'action. Le Congrès national de la FSU de Marseille s'est adressé aux candidats à l'élection présidentielle sur des questions relatives à l'avenir du système éducatif, en leur demandant de les rencontrer.

Contre le projet de décret sur les EPEP qui met gravement en cause l'école publique dans ses structures et dans son fonctionnement, la mobilisation se poursuit avec un appel intersyndical unitaire à manifester devant le ministère mercredi 14 mars (appel de tous les syndicats d'Ile de France).

Ne restons pas l'arme aux pieds !

C'est tous ensemble, solidaires, que nos revendications avanceront. Vous avez des sympathies pour le SNUipp et son activité, alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Un SNUipp plus fort, c'est la garantie d'une plus grande efficacité !

Sommaire :

- p. 1 : Edito
- p. 2 : Ce qu'il faut savoir pour le mouvement 2007
- p. 3 : Dates, procédure et réunions pour le mouvement
- p. 4 : Compte rendu de la CAPD du 28 février 2007

Ce qu'il faut savoir pour le mouvement 2007

► Tous les **titulaires** (donc hors PE2 sortants) bénéficient de **50 points**.

► **L'ancienneté générale de service (AGS)** est prise en compte au 31/08/2007, comptée à partir de la date de stagiarisation. S'ajoutent les services auxiliaires validés et le service militaire.

► **La majoration pour enfant** (1 pt par enfant de moins de 20 ans au 31 mars 2007 ; 6 points supplémentaires par enfant handicapé sans limite d'âge).

► **La majoration ZEP** : Il faut exercer en ZEP/REP (TP ou TD).

2 pts pour 3 années consécutives

3 pts pour 4 années consécutives

4 pts pour 5 années consécutives

► **La majoration directeurs d'école** : 1 pt par année d'exercice avec un maximum de 5 pts pour les directeurs nommés à titre définitif et demandant un autre poste de directeur.

► **L'attribution des points de stabilité** : cela concerne les collègues à temps partiel ou complet, quelle que soit la modalité d'affectation (TP ou TD) et quel que soit le type de poste (adjoint, directeur, et nouveauté cette année TR..). On compte les années à partir de la rentrée 2002 (donc cette année, certains collègues peuvent bénéficier de 2 , 3 pts ou 4 pts).

2 pts pour 3 années consécutives

3 pts pour 4 années consécutives

4 pts pour 5 années consécutives

► **Les points de congé parental** : un demi-point par période entière de 6 mois est accordé. Il faut en faire la demande à la DIPER avant le 21 mars avec pièces justificatives.

En cas d'égalité de barème, c'est l'AGS qui départage.

En cas d'égalité d'AGS, c'est l'âge qui départage.

Pour participer au mouvement, il est indispensable de lire attentivement les instructions générales, petit livret qui accompagne le listing des postes.

Nous vous signalons les changements, les précisions apportées pour le mouvement 2007.

► **La prise en compte des cas médicaux graves** : Les priorités d'affectation pour handicap ou

maladie grave invalidante de l'intéressé, de son conjoint ou d'un de ses enfants à charge sont soumises à l'avis du Médecin de Prévention du Rectorat et classées en 4 catégories :

- Priorité sur le premier poste vacant.

- Priorité sur poste à profil spécifique et priorité géographique

- Priorité sur un poste à profil spécifique.

- Priorité géographique.

- Cas à étudier avec bienveillance.

Ces cas sont ensuite examinés en groupe de travail avant la CAPD du mouvement.

Les demandes doivent parvenir avant le 21 mars. Il est conseillé aux collègues d'émettre un minimum de 10 vœux. **Nous envoyer le double en même temps que la fiche de contrôle syndical.**

► **Les priorités:**

Attention : Il existe une hiérarchie dans les priorités

1. Mesure de carte scolaire (poste de repli)

2. Priorité absolue pour les cas médicaux graves

3. Collègues réintégrant après congé parental.

4. Enseignant bénéficiant d'une priorité à titre provisoire.

► **Nous rappelons qu'il est obligatoire pour certains collègues de participer au mouvement :**

les personnels nommés à titre provisoire en 2006/07, les personnels réintégrant le département, les personnels touchés par une mesure de carte scolaire. Pour les personnels à titre provisoire, il est vivement conseillé de faire son mouvement dans la limite des 50 vœux, et de façon élargie afin d'éviter les nominations d'office.

► Nous rappelons que les enseignants étant affectés à titre provisoire (chapitre affectation à titre provisoire) peuvent, dans certains cas, bénéficier d'une priorité sur le poste qu'ils occupent à condition de le préciser par lettre à l'IA sous couvert de l'IEN (**nous envoyer le double en même temps que la fiche de contrôle syndical**).

► **Nouveauté ASH**

4 catégories de collègues ont des priorités, par ordre hiérarchique :

- les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH

- les collègues qui partent en formation

- les collègues à titre pro sur des postes ASH

- les candidats libres (ces derniers doivent se faire connaître par courrier à l'Inspection Académique avant le 21 mars).

Dates, procédure et réunions pour le mouvement

Lieux Dates et heures

AGDE

Ecole Anatole France
Mardi 13 mars à 12h15

BEDARIEUX

Ecole Langevin Wallon
Date et heure à vérifier sur
site du SNUipp.

BEZIERS

Bourse du travail
Mardi 13 mars à 17h15
Mercredi 14 mars à 10h

LUNEL

Ecole Victor Hugo
Jeudi 15 mars à 17h30
Lundi 19 mars à 11h45

MEZE

Ecole Georges Clémenceau
route de Villeveyrac
Vendredi 16 mars à 17h

PEZENAS

Ecole Jules Vallès
Lundi 19 mars à 12h30

POUSSAN

Ecole Les Baux (élémentaire)V
Vendredi 16 mars à 11h30

MONTPELLIER

SNUipp Maison des syndicats
Mercredis 14 et 21 mars
9h-12h et 14h-17h

MONTPELLIER - IUFM

Spécial PE2
Samedi 10 mars 9h-12h salle B101
Vendredi 16 mars 14h-17h salle B307
Mardi 20 mars 14h-17h salle B307
Réunion spécial T1
Mercredi 14 mars 13h30 salle B101

SETE

Ecole Ferdinand Buisson
Mardi 13 mars à 17 h 30



SNUIPP 34

ATTENTION NOUVEAUTE SNUipp

Cette année, pas de feuille de
contrôle à renvoyer.

Faites suivre
votre accusé de réception
et

vos doubles de lettre
(en cas de demande de priorité)
par courrier postal ou
électronique.

La procédure, les dates

Adresse Internet pour consulter la liste des postes

<http://www.ac-montpellier.fr/ia34/>

Bureau virtuel pour faire son mouvement

1. <https://bv.ac-montpellier.fr>
2. i.prof
3. SIAM + mouvement interdépartemental
4. Saisie des voeux

Ouverture du serveur

mercredi 7 mars 07

Fermeture du serveur

mercredi 21 mars 07 à minuit

Date limite de demande de suppression des voeux

mardi 3 avril 07

Résultats du mouvement

CAPD le 15 mai 2007

**Ces réunions servent à accompagner tous les
collègues qui le souhaitent dans la préparation de
leur mouvement.**

Les délégués du personnel seront présents.

N'hésitez pas

à nous contacter par téléphone au 04 67 15 00 15,

à venir aux réunions prévues à cet effet dans différentes communes du dé-
partement,

à vous renseigner auprès de l'administration.

Vous pouvez aussi envoyer vos questions par mail: snu34@snuipp.fr

Compte rendu de la CAPD du 27/02/07

Liste d'aptitude à la fonction de directeur

Pour 58 directions vacantes, il existe 232 possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude.

Cette année, certains collègues ont eu la surprise de constater que sur I.PROF, la mention « inscrit sur la liste d'aptitude » figurait (mi-février).

L'administration reconnaît que c'est une erreur.

Le SNUipp intervient pour rappeler que le directeur d'école n'est pas un supérieur hiérarchique, que le dossier direction d'école n'est pas clos. Il existe un lien entre ces questions et le profil attendu par l'administration. 9 collègues, cette année, ont obtenu un avis défavorable : Serait-ce une volonté de recadrage de la part de l'administration ?

Nous demandons à ce que l'administration avertisse les collègues qui ont un avis défavorable avec copie de l'avis de la commission.

Nous demandons aussi l'avis de l'IA sur les collègues qui ont été recalés et pour qui l'an prochain existe une possibilité d'exercer un intérim de direction : Mme Lisa renvoie aux IEN avec peut-être un accompagnement, si nécessaire.

Nous souhaiterions discuter d'une possibilité d'un autre passage devant une nouvelle commission. Nous avons constaté qu'un jury avait recalé 4 collègues : il faudrait une harmonisation départementale avec des critères plus précis.

L'IA adjointe nous indique qu'un directeur doit savoir communiquer, faire preuve de disponibilité et d'ouverture d'esprit avec quelques lueurs sur le fonctionnement de l'école (projet d'école, évaluations, socle commun...) et des connaissances pédagogiques. Elle déplore que certains enseignants n'aient pas préparé l'entretien.

Les délégués du personnel consultent avant la CAPD les avis des commissions, contactent les collègues pour connaître leurs sentiments. En cas de décalage, nous émettons des réserves, notées au procès-verbal, sur l'avis défavorable de l'administration.

Postes de repli

Cette année plus de 100 postes de repli à prévoir par l'administration

Suite à une question, l'administration précise que les points de stabilité sont

perdus, suite à la mesure de carte scolaire, sur le poste de repli. Par contre, les collègues gardent leur ancienneté dans l'école (ce, pour éviter que ce soit la même personne qui soit concernée deux fois en cas d'une nouvelle mesure de carte scolaire).

Unaniment, les syndicats demandent à ce que les directeurs lésés par une mesure de carte scolaire avec double préjudice (nombre de jours de décharge, bonification indiciaire) puissent bénéficier d'un poste de repli. L'administration après de longues discussions accepte de voir la faisabilité mais que sur le critère financier. Après une interruption de séance, l'administration nous indique que cette année, elle proposera un poste de repli aux directeurs concernés (5).

Départs en stages longs

- établissements spécialisés

2 directeurs pourront partir pour 5 candidatures retenus (2 candidatures ayant été rejetées). Les candidats ont été classés en croisant le barème général et le faisant fonction (qui est une priorité) et la qualité de l'entretien (d'où l'importance prédominante de l'avis de la commission). Nous intervenons pour défendre un collègue rejeté. L'administration s'engage à lui envoyer son avis motivé de refus. L'administration nous lit les avis qui seront envoyés aux intéressés.

- psychologues scolaires

5 candidats pour 2 départs. Nous arrivons à négocier pour obtenir un 3^{ème} départ. Ces candidatures sont examinées par les centres de formation (Aix ou Grenoble) qui acceptent ou refusent. Les moyens non-utilisés serviront pour des départs dans d'autres options : cette année en option C : 1 départ – D : 10 départs – E : 12 départs – F : 8 départs – G : 4 départs. La CAPD du 29 mars abordera ces départs en stage CAPA-SH.

Postes adaptés

Le décret n'est toujours pas paru. L'administration nous donne les noms des collègues souhaitant leur maintien et les demandes d'intégration. (par groupe et par ordre dans le groupe). Les candidats seront proposés au groupe d'experts académique qui se réunira le 16 mars. Les collègues peuvent nous contacter pour des renseignements complémentaires.

Questions diverses

• Mouvement 2007

Malgré notre forte opposition, cette année, aucun document papier ne sera envoyé dans les écoles. (infos en pages 2 et 3)

• Recrutement et poste vacants

Nous voulons un point sur les listes-co. : 7 sur 8 ont été recrutés (la 8^{ème} étant introuvable). Ils ont été reçus par les IEN qui se sont chargés d'avertir les écoles. Les collègues remplaçants ont pu avoir une liaison avec la liste-co.

Il reste encore 35 postes vacants au 12 février 2007.

• INEAT/EXEAT

Nous souhaitons des précisions sur les changements de barème des permutations informatisées par rapport aux futurs INEAT/EXEAT. L'administration prendra en compte le nouveau barème pour classer les demandeurs. La liste prioritaire (demande de l'an dernier dans le cas de rapprochement de conjoint) comportera les mêmes noms mais avec les nouveaux barèmes.

• Temps partiels

Nous demandons le bilan des demandes à temps partiel : l'administration n'a pas fait la différence entre demande de droit ou demande pour convenances personnelles.

310 collègues ont demandé un 50 % (dont 37 annualisé) - 3 un 55 % - 10 un 66,67 % - 272 un 77,78 % - 12 un 80 %.

Au total, cela fait 607 demandes au lieu de 492 l'an dernier.

L'administration se réjouit du peu de demande des temps partiels à 80% payés 85%. Nous rappelons que l'organisation de ce temps partiel étant annualisé (8 semaines dans l'année), les collègues n'ont pas souhaité les demander. Nous réitérons notre demande d'un groupe de travail pour permettre la mise en place du temps partiel à 80% payé 85% sur la semaine et non sur l'année à la rentrée 2008.

Les délégués du personnel SNUipp 34
Annie Lalaurie, Cécile Salvestrini,
Marylène Le Golvan, Magali Kordjani,
Eric Perles, Jean-Luc Boulet,
Joël Vézinhét, Emmanuel Rassat